

Love-Victory-Together

**CHARTRE DE CLUB UNITY
BASKET BALL (UBC)**



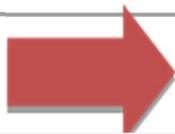
Unity Basketball Club

Rue 115 DJAMA Nyékonakpoe BOKA,
Maison AKOUSSAH n°264, BP 7470, Lomé Togo
Tel. : 90-09-16-63// 90-94-77-46/ 90-14-31-92/ 22-32-05-64

DROITS ET DEVOIRS DES JOUEURS

Pour pouvoir s'entraîner, jouer ou évoluer pour Unity Basketball Club (UBC), il faut :

- disposer d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du basket datant d'au moins 3 mois
- remplir la fiche d'adhésion ;
- s'acquitter des frais d'assurance santé ;
- s'acquitter des frais de cotisation mensuels et de droit d'adhésion ;
- avoir un kit sportif (ballon, maillot, corde à sauter, chaussure et guide pratique pour les exercices physiques ou de pratiques quotidiennes) ;
- avoir une licence et/ou une carte de membre du centre sportif UBC.



LES 10 ENGAGEMENTS DES PENSIONNAIRES DU CENTRE

S'INVESTIR

- Assiduité dans ses études scolaires
- A tous les entraînements et matchs ou compétitions de sa section
- Dans les manifestations et activités organisées par le Centre.

AVOIR UN COMPORTEMENT DE SPORTIF

- En prévenant son encadreur en cas de retard ou d'absence
- En faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son intérêt personnel
- En arborant les couleurs du Centre lors des rencontres
- En étant ponctuel aux entraînements en tenue appropriée et en respectant les consignes données
- En respectant ses coéquipiers (ères), son encadreur, ses adversaires, les Equipements sportif lors des entraînements comme des compétitions
- En veillant à ranger les équipements utilisés ainsi que les vestiaires après les entraînements et les matchs.

AUX MATCHS ET COMPETITIONS

- Respecter les mêmes engagements que ceux des entraînements
- Ne pas déranger si le match précédent n'est pas terminé
- Ne pas mal parler aux joueurs, ni crier durant le jeu
- Se regrouper rapidement durant les pauses
- Etre attentif aux consignes données
- Ne pas parler à l'arbitre
- Saluer l'équipe adverse ou l'adversaire et l'arbitre à l'issue de chaque match ou compétition.

INSTALLATIONS SPORTIVES



Unity Basketball Club

Rue 115 DJAMA Nyékonakpoe BOKA,
Maison AKOUSSAH n°264, BP 7470, Lomé Togo
Tel. : 90-09-16-63// 90-94-77-46/ 90-14-31-92/ 22-32-05-64

- L'accès à la salle de Fitness ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur ou d'un responsable du Centre
- Tous les pensionnaires sont responsables de la propreté des locaux et de l'entretien des équipements.

PARTICIPER A LA VIE ET A L'ANIMATION DU CENTRE

- Venir encourager l'équipe ou une autre section en compétition
- Participer aux événements organisés par le Centre par une aide à l'organisation et ou par sa présence effective
- Ne pas oublier que le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du Centre
- Tenir la main aux plus petits, plus jeunes et aux plus faibles pour former une chaîne de vie et une force
- Respecter les joueurs débutants, les encourager à avoir l'esprit d'équipe et à s'intégrer.
- Arbitrer les matchs des plus jeunes
- Mettre ses compétences professionnelles au service du Centre : Secrétariat, Recherche de Sponsors, rédaction d'articles, Comptabilité, photographie, Vidéo.

ENGAGEMENT DES ENCADREURS ET COACHS

En tant qu'entraîneur, éducateur ou encadreur, je m'engage à :

- M'acquitter des frais d'assurance santé
- M'acquitter des frais de cotisation et de droit d'adhésion
- Et carte de membre*
- Avoir un kit sportif (survêtement, maillot, chaussures, chrono, sifflet, tableau de basket)
- Respecter le projet sportif du Centre
- Respecter les décisions prises par le pôle administratif
- Etre en tenue de sport lors d'un entraînement et en tenue respectable lors d'un match ou compétition pour l'image du Centre
- Respecter l'administration, les pensionnaires, les partenaires, les adversaires, les éducateurs, les arbitres et spectateurs
- Faire respecter les infrastructures et équipements du Centre
- Sanctionner : la violence, la tricherie, le comportement agressif, les insultes, la mauvaise tenue, l'absence abusive et injustifiée
- Favoriser le comportement plutôt que le résultat
- Participer activement à la vie du Centre
- Etre responsable de mes actes et accepter les sanctions qui en découleront
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle des sports
- Etre garant du respect de la présente charte par les pensionnaires et par l'équipe dont j'ai la charge



Unity Basketball Club

Rue 115 DJAMA Nyékonakpoe BOKA,
Maison AKOUSSAH n°264, BP 7470, Lomé Togo
Tel. : 90-09-16-63// 90-94-77-46/ 90-14-31-92/ 22-32-05-64

- Etre présent lors des manifestations organisées par le Centre et me mettre à disposition pour aider à leur bon déroulement
- Ne pas oublier que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que les officiels de match
- Faire progresser le joueur à son rythme
- Ne pas oublier que tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par le recadrage du joueur
- Signaler à l'administration tout fait portant sur le fonctionnement et l'administration du centre et nécessitant la prise d'une décision de celle-ci.

ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION

- S'assurer de la souscription de chaque pensionnaire à la police d'assurance santé ;
- Inscrire le pensionnaire auprès de la fédération Togolaise de Basket-ball et lui délivrer une carte de membre ;
- Mettre à la disposition des pensionnaires et des encadreur le matériel nécessaire ;
- Favoriser le plaisir du sport ;
- Développer l'esprit d'équipe et les valeurs humaines ;
- Veiller à la présence d'un encadreur pour chaque entrainement et match ;
- Être à l'écoute des pensionnaires et encadreur en cas de problème particulier ;
- Avoir une relation d'échange et d'information avec les pensionnaires périodiquement ;
- Organiser des événements pour la progression des pensionnaires et leur épanouissement ;
- Promouvoir l'investissement de tous dans la vie du Centre.

ENGAGEMENTS MORAUX DE TOUS

Respecter :

- Les administrateurs du Centre
- Les entraîneurs et les encadreur
- Les aînés et les anciens du Centre
- Les arbitres, les adversaires et le public

Etre fair play :

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Etre exemplaire, généreux et tolérant
- Toujours montrer exemple aux plus jeunes

ACCOMPAGNATEURS ET PARENTS

Dans le cadre du projet de formation de nos pensionnaires, il est demandé aux accompagnateurs et parents de :



Unity Basketball Club

Rue 115 DJAMA Nyékonakpoe BOKA,
Maison AKOUSSAH n°264, BP 7470, Lomé Togo
Tel. : 90-09-16-63// 90-94-77-46/ 90-14-31-92/ 22-32-05-64

- Se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres...
 - Respecter l'ensemble des membres du Centre
 - Ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l'entraîneur...),
 - Contribuer à la bonne image du Centre

 - S'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un encadreur avant de laisser l'enfant dans le Centre
 - Respecter les choix sportifs de l'encadreur
 - Ne pas rentrer :
 - Dans les vestiaires avant, pendant et après un match ou un entraînement sans l'autorisation préalable de l'entraîneur,
 - Sur le terrain pendant le déroulement d'un entraînement ou d'un match
 - Régler tout litige sportif ou extra-sportif avec l'entraîneur de votre enfant ou avec le Directeur Technique de la section
 - Ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants
 - Accompagner ses enfants aux entraînements, matchs et diverses activités du club
- Tout acte d'un pensionnaire allant à l'encontre de la présente charte fera l'objet de sanctions.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Sanctions à la charge de l'entraîneur et/ou du staff technique

- Le staff technique à l'obligation de sanctionner par des peines sportives :
- Les fautes sportives sur le terrain
- Les fautes antisportives à l'entraînement et sanctionnées par un arbitre lors d'un match
- Les retards, absences à l'entraînement et aux matchs sans motif valable. A la suite de plusieurs retards ces faits devront être signalés à l'administration pour la prise de décisions.

Sanctions à la charge de l'administration

Mauvais résultats scolaires (moyenne $\leq 11/20$)

Comportements portant préjudice à l'image du Centre, considérés comme,

Fautes Graves : bagarres, injures et diffamations, Indiscipline notoire, comportement dégradant, insultes et manque de respect à l'égard des invités, des sympathisants du centre, des plus âgés, des autres pensionnaires, des membres du staff technique et administratif.

- **Les fautes jugées moins graves** seront sanctionnées par une amende ou des travaux pour l'intérêt du Centre



Unity Basketball Club

Rue 115 DJAMA Nyékonakpoe BOKA,

Maison AKOUSSAH n°264, BP 7470, Lomé Togo

Tel. : 90-09-16-63// 90-94-77-46/ 90-14-31-92/ 22-32-05-64

- **Les fautes graves** sont sanctionnées par la commission disciplinaire composée du Président du Club, du Secrétaire Général, du Directeur Sportif et Head Coach et du capitaine de sa section. Ces sanctions peuvent aller des travaux pour l'intérêt du Centre à une suspension temporaire ou définitive des activités du centre. Le pensionnaire sera temporairement ou définitivement suspendu. Tout pensionnaire n'ayant pas honoré ses engagements de cotisation, d'adhésion, d'assurance après 3 mois, sera suspendu provisoirement et il ne sera réintégré que lorsqu'il aura soldé son compte.